

**Raisons lointaines, mais premières, du choix, par les élus communautaires, de la privatisation du service public de l'assainissement dans l'Embrunais.**

*Premier article d'une série de 3 consacrés aux raisons lointaines mais premières de la privatisation de l'assainissement*

La décision de la Communauté de Communes de l'Embrunais, prise en décembre 2009, de signer une Délégation de Service Public (DSP) avec Veolia, par voie de concession et pour une durée de 30 ans, est l'aboutissement d'un long parcours administratif balisé, entre autres, par les repères suivants, qu'il convient de rappeler, brièvement, ci-après.

**2003 - Transfert par la commune des Orres, de sa compétence en matière d'assainissement, à la Communauté de Communes de l'Embrunais.** De ce seul fait, c'est à l'ensemble des usagers du Canton, et non pas aux seuls Orréens, que revient désormais l'obligation de financer les travaux de mise aux normes de la station d'épuration des Orres. Travaux que la création de l'*Unité Touristique Nouvelle* (UTN) de Bois Mean, rendra davantage urgents et inévitables d'autant plus qu'ils intègrent aussi un agrandissement de la station d'épuration.

**2004 - Autorisation de la création d'une Unité Touristique Nouvelle (UTN) à Bois Mean, (Les Orres),** en vue de conforter, optimiser et pérenniser l'exploitation de la station de ski, qui souffrait depuis des années d'une faible offre de lits commercialisables auprès des *tours operators*.

Un programme immobilier de 900 logements (avec 3.000 nouveaux lits) était adossé à cette autorisation. Mais, au final, ce sont plus de 5.000 nouveaux lits qui y ont été construits.

Mais la capacité de traitement de la station d'épuration existante, déjà désuète, se trouverait, en période de haute occupation, très largement dépassée. Et le torrent des Vachères, son exutoire naturelle, incapable d'y suppléer. Il fallait donc, préalablement à la commercialisation et occupation des futurs nouveaux logement, agrandir et mettre aux normes cette station d'épuration.

**2005 -2009 - Comment faire avaler la pilule du partage de ce financement aux maires et conseillers municipaux des 7 autres Communes du Canton ?**

Exercice délicat à mettre en œuvre et à réussir car les élus de ces communes n'étaient pas sans savoir que la commune des Orres, rien qu'avec la vente des *droits à construire* perçue auprès des promoteurs immobiliers de Bois Mean, pouvait s'attendre à encaisser pas loin de 14 M € !

Elle pouvait donc participer substantiellement au financement de sa station d'épuration.

Mais la commune des Orres tenait davantage à participer au financement de la construction d'un *palais des congrès* et d'une *patinoire* qu'à celui de la très coûteuse mise aux normes de sa vieille station d'épuration (dont le coût était estimé à 3,7 M€).

Il a donc fallu quelques années et le recours à de rassurants arguments pour venir à bout des résistances et des réticences dont faisaient preuve les élus des autres communes du Canton.

A ce travail de persuasion se sont attelés les deux *grands* élus du canton, à savoir : les maires des communes d'Embrun et des Orres. Leur feuille de route ?

Laisser mûrir (sinon pourrir) la situation et, en même temps, faire miroiter aux autres élus que leurs attentes concernant la mise à jour des réseaux et stations d'épuration de leurs communes seraient réellement envisageables.

Et qu'ils pourraient enfin rendre constructibles des terrains qui ne l'étaient pas encore, accueillir de nouveaux habitants, élargir l'assiette des recettes fiscales de leurs communes. Tout le monde serait gagnant ! Et ce d'autant plus que la station des Orres, *premier employeur du canton*, allait remonter la pente et retrouver économiquement sa forme olympique d'antan.

Comment y arriver et à quel prix ? Nous le verrons dans l'article suivant...

**Conception,**  
**par voie d'insémination dans le voluptueux cadre d'un Partenariat Public-Privé,**  
**de la concession-privatisation de ce service public !**

**Deuxième article de la série de 3**  
*consacrés aux raisons lointaines mais premières de la privatisation de l'assainissement*

**Premier pas, courant 2008 :**

Inviter les élus du canton à faire l'inventaire des besoins de leurs communes en matière d'assainissement et leur faire croire que leur réalisation serait possible à court et moyen-terme.

C'est ainsi que 39 programmes de travaux, plus ou moins justifiés et urgents à réaliser, ont fini par être recensés.

**Panique à bord, dans les petites communes :** *C'est trop cher, vous vous rendez compte, nous n'y arriverons jamais. Où trouverons-nous l'argent pour financer le plus important projet mis en œuvre par la Com Com depuis sa création ? Et quelle sera la part du financement à la charge des usagers ?*

*.Du calme, messieurs, lui répondirent les deux promoteurs de cette périlleuse aventure .*

*De toute façon nous n'avons pas le choix. Car il y a urgence ! Nous y avons réfléchi et nous sommes pas loin d'avoir trouvé la solution qui nous permettra de tout réaliser vite, très bien et surtout... à très bon marché !*

Et pour arriver à leurs fins ils ont argumenté que ce ne serait possible que dans le cadre d'une concession-privatisation puisque, à leurs dires, *la Communauté de Communes n'a pas de capacité d'emprunt ni d'auto-financement suffisants pour porter sur ses épaules ces investissements.*

**Deuxième temps (début 2008)**

Il ne faut plus traîner, le temps presse.

**Nous commanderons très bientôt une étude comparative des modes de gestion en Régie et en Concession.** Et elle estimera, au doigt mouillé, le coût global des 39 programmes recensés. Nos petits doigts nous disent déjà ce à quoi elle conclura. Ne craignez rien.

Cette étude (Sogreah juin et août 2008) - que des usagers ont alors considérée comme *bidon* tant ils y ont trouvé des anomalies et parti-pris en défaveur de la solution en Régie - a conclu, sans surprise, à l'avantage de la solution en Concession.

*Mais tout d'abord il faut parer au plus urgent - commencer et réaliser sans plus tarder la mise aux normes de la station d'épuration des Orres !*

*Le Préfet n'arrête pas de nous mettre le pistolet sur les tempes, le couteau sous la gorge, pour qu'on y parvienne.*

*Car des nouveaux bâtiments à Bois Mean sont déjà finis et ne peuvent être vendus et touristiquement commercialisés que si nous avons une station d'épuration opérationnelle et en capacité de traiter les effluents, comme l'exige la loi. Et le milieu halieutique du torrent des Vachères n'en peut plus de la charge polluante qu'il a à digérer !*

**En route, mauvaise troupe ! (fin 2008)**

*Messieurs, il nous faut maintenant entériner les conclusions de l'étude, revoir à la baisse le nombre des programmes et démarrer une procédure d'appel d'offres en vue d'une DSP par voie de concession.*

Dix programmes (jugés économiquement injustifiables car très déficitaires), sur les 39 initialement recensés, ont été abandonnés. Décision qui a fait dégringoler le coût estimé de l'ensemble des 29 programmes retenus, à seulement 10 M€.

*Nous demanderons, dans l'appel d'offres, à ce que les travaux soient faits dans des délais très courts et que le remboursement, par les usagers, de la part qui leur reviendra dans le financement, soit étalé sur la durée du contrat de telle façon qu'au début ils ne rembourseront que trois fois rien.*

*L'ingénierie financière que les multinationales manient à merveille permettra ce miracle, n'en doutons pas un instant !*

**Le grain de sable (2008-2009)**

Des usagers ont demandé à ce que le problème soit débattu publiquement et contradictoirement lors des **élections municipales de 2008.**

Ils ont même réussi l'exploit de réunir plus de 23% des inscrits dans les listes électorales des 8 communes du canton pour signer une **lettre collective** adressée à la Présidente de la Communauté de Communes demandant **l'organisation d'une Consultation des Électeurs.** Ce que leur fut refusé par une très grande majorité des élus communautaires. Décision sans doute en rapport avec le très fort attachement de ces élus à faire vivre la démocratie participative.

Et pourtant il s'agissait du *plus important et coûteux projet mis en œuvre par la Com Com depuis sa création !*

**La concurrence libre et non faussée offre un mémorable concert de pipeau aux usagers (deuxième semestre 2009)**

*Dernier article d'une série de 3  
consacrés aux raisons lointaines mais premières de la privatisation de l'assainissement*

Lors de l'appel d'offres, il n'y a que deux concurrents : Veolia et SEERC.

L'offre (à 27,5 M€) de SEERC est de **78 %** supérieure à celle de Veolia (15,4 M€).

Et pratiquement **trois fois supérieure** à la valeur (10 M€) qui a conduit les élus à opter pour une *délégation de service public* plutôt que par une gestion en Régie intercommunale. Option, rappelons-le, prise par le Conseil Communautaire au vu de la prétendue *incapacité d'autofinancement et d'emprunt* de la Communauté de Communes de l'Embrunais.

Comme vous l'imaginez, le choix des élus communautaires entre ces deux offres n'a pas été ni difficile ni douloureux.

Car quand cela lui chante, le beau monde de *la concurrence libre et non faussée* sait faire appel à des experts en concert de pipeau.

Ainsi, dans cette première mi-temps, sans trop de peine, Veolia a marqué le but décisif.

En deuxième mi-temps, un coup de rabot ici et là, une révision à la baisse du nombre des programmes concessifs (29 retenus au lieu des 39 soumis à appel), font que la voile se dégonfle et le coût final s'arrête à 10 M€ . Dont 1,2 M€ de coûts de conception.

Allez, circulez, citoyens et usagers, il n'y a plus rien à voir et encore moins à discuter.

Les élus vont enfin pouvoir dormir sur leurs deux oreilles. *On sait où ont va, il n'y aura pas de surprise sur les coûts des travaux ou le montant de la redevance. On est tranquilles et rassurés. Et les travaux seront réalisés en temps utile.*

Contrairement aux usagers, Veolia ne sera pas à plaindre: le contrat, juridiquement blindé, le met à l'abri de *tous risques et périls* pendant les trente ans de la durée de la concession. (voir à ce propos les *Conclusions de l'Audit au contrat*)

L'arbitre peut désormais siffler la fin de la récréé.

**Quoi qu'il leur en coûte à l'avenir, les usagers en prennent pour trente ans et les futurs élus tout autant.**

En tout cas, pour des usagers la victoire de Veolia ressemble étrangement à une *retraite-chapeau*. Accordée à une multinationale dont les ancêtres avaient eu, pendant 50 ans (de 1957 à 2007) l'affermage de la distribution de l'eau potable dans la commune d'Embrun.

Affermage non renouvelé en 2007 car la commune d'Embrun avait alors municipalisé la gestion de ce service public à compter du 01 janvier 2008, avec la mise en place d'une Régie communale.

Qui aurait osé penser, fin 2007, que la même majorité municipale de la commune d'Embrun allait plaider avec ferveur, au cours des deux années suivantes, pour la privatisation de l'assainissement cantonal ?

Et ce alors même que les résultats et décisions de la **régie municipale de l'eau** avaient déjà pu mettre en évidence, en si peu de temps, les avantages qu'il y avait, pour les usagers et les élus, à mettre fin aux tutelles que les multinationales exercent sur ces services publics.